



BULLETIN

D'INFORMATIONS MUNICIPALES

HIVER 2023/2024

Le mot du Maire

« On marche sur la tête », c'est ce que des agriculteurs syndiqués ont voulu signifier, au cours du mois de novembre, lorsqu'ils ont retourné les panneaux d'entrée d'agglomération à Payzac, comme d'autres de leurs collègues l'ont fait un peu partout en France. Ils ont protesté ainsi contre les injonctions, qu'ils estiment contradictoires, qui leur sont adressées par les services de l'Etat et leurs concitoyens.

« On marche sur la tête » c'est une locution que l'on pourrait répéter à l'envi à propos de bien des sujets de notre vie en société. On peste, par exemple, contre les législations que l'on trouve trop tatillonnes, mais on fait appel au juge dès le moindre litige de voisinage. On juge, autre exemple, que le montant de la redevance pour les ordures ménagères est excessif, mais on garde l'habitude de déverser dans la poubelle grise ses déchets compostables. Ou encore, on se plaint des élus « incompetents et hors sol », tout en claironnant à tort et travers « y a qu'à-faut qu'on » ...

Y-a-t-il une bonne façon de se remettre la tête à l'endroit et de retrouver ses esprits, sinon celle de s'informer auprès de médias fiables et de faire l'effort de s'intéresser jour après jour à la chose publique ?

De ce point de vue, il serait bon de faire son devoir électoral, le 9 juin prochain, lors des élections européennes. A nous de choisir des responsables politiques dont l'une des tâches principales devrait être de panser les plaies plutôt que d'y verser du sel, de concevoir des remèdes plutôt que de désigner des boucs émissaires, de soutenir la justice plutôt que d'encourager la vengeance. Voici ce que je nous souhaite pour l'année qui vient.

Que ce petit bulletin vous trouve en aussi bonne forme physique et morale que possible tout au long de 2024.

François Coulange

Voirie

De nombreuses « purges » ont été réalisées sur divers secteurs et notamment, le chemin des Salles, le chemin de la Ribeyre, le chemin de Sarremejeanne et le chemin de Chazalet.

La réfection complète de la chaussée de la route des Salles sera effectuée après la fin du chantier du réseau d'assainissement collectif de ce quartier.

Est prévue, pour 2024, la réhabilitation de l'impasse de l'Espitaou ainsi que la réfection de l'impasse de la Croix Blanche.

Cimetière de Payzac

La procédure de reprise des concessions à « l'état visuel d'abandon » est engagée : la liste en faisant l'objet est rendue publique sur le panneau d'affichage du cimetière et sur celui de la mairie. Les ayants droit, désirant conserver leur concession sont invités à contacter la mairie dès que possible. Passés les délais de prescription, la mairie reprendra possession des concessions ainsi rendues légalement disponibles. C'est petite une vingtaine de concessions qui devrait donc pouvoir être recouvrée en toute fin de procédure.

Frelon asiatique – signalement de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Il représente une véritable menace en termes de biodiversité, principalement parce qu'il est un prédateur redoutable des abeilles. De plus, il peut être dangereux pour les animaux et les humains. Un dispositif de surveillance et de lutte régional vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

-Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps.

-Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

Urbanisme : infractions

Rappelons qu'un projet de construction avant d'être concrétisé doit obtenir une autorisation après le dépôt en mairie :

- d'une déclaration préalable pour tous les projets représentant plus de 5 m² et moins de 20 m² de création de surface ou d'emprise au sol

- d'un permis de construire pour un projet de plus de 20 m².

Faute d'avoir sollicité et obtenu une autorisation d'urbanisme, le propriétaire d'une construction illégale fera l'objet d'un procès-verbal de constatation d'infraction en matière d'urbanisme par les services de la mairie. Selon, le cas, la sanction appliquée le sera par les services fiscaux et/ou le procureur de la République.

Accès aux déchetteries

Le SICTOBA a annoncé la mise en place d'un **système de contrôle d'accès** aux déchetteries et aux aires de déchets verts.

Cette initiative vise à améliorer la traçabilité des déchets, à réduire les abus et à renforcer la sécurité des sites de déchets.

Désormais, tant les particuliers que les professionnels qui souhaitent se rendre dans ces installations doivent s'inscrire préalablement via le site internet du SICTOBA. Cette inscription donne accès à un **QR code personnel**, à présenter aux agents de contrôle à l'entrée des sites.

Le QR code sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Il peut être stocké sur un téléphone mobile.

- Rendez-vous : <https://sictoba.usager.symetri.fr/connexion>

THRS - taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Selon le décret n° 2023 – 822, publié au Journal Officiel, samedi 26 août 2023, la commune de Payzac fait partie de la quinzaine de communes ardéchoises autorisées à instaurer une majoration (jusqu'à 60%) de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, comme plus de 2000 autres communes françaises supplémentaires. Cette mesure se veut un moyen pour encourager la remise des logements vacants sur le marché locatif. L'éligibilité à cette majoration a été réservée aux communes qui « sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant », est-il précisé dans le décret. Le conseil municipal a donc décidé de faire passer le taux de cette taxe à 15%, applicable à partir de 2024. Rappelons que son calcul est basé sur la « valeur locative cadastrale » du logement (et de ses dépendances), c'est-à-dire le niveau de loyer annuel potentiel qu'il engendrerait s'il était loué.

Le recensement citoyen : tous concerné(e)s à partir de 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire), filles et garçons, doivent effectuer leur recensement citoyen ou militaire. En théorie, on a jusqu'à 25 ans pour se faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant certaines démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) reste nécessaire.

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC ou une attestation provisoire « en instance de convocation » (par exemple, en cas d'attente de la convocation à la JDC) permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de s'engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de son domicile
- recensement possible sur internet à partir du site Service-public.fr

Quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- le livret de famille.
- le cerfa « notice individuelle » n° 10870*11

Ouverture d'un point relais de la Poste, quartier du Mazert

La Poste a conventionné avec nos commerçants du Comptoir de Payzac pour qu'un certain nombre de prestations soit proposé à leurs clients : vente de timbres, dépôts et retraits de lettres et paquets, objets recommandés, réexpédition du courrier, etc... Ce nouveau service devrait être opérationnel au mois de janvier.

Animations depuis l'été

Sans être exhaustif, citons-en quelques-unes : fête de la St Jean, fête de l'école et concert à l'église, au mois de juin. Concerts du Comité d'Animation, du Festival Fathe et de l'anniversaire des 10 ans de la Batucada Bahamia, fin juillet-début août. Mi-août, début septembre, deux concerts à l'église. Mois de la créativité, Karaoké festif et bal folk, au mois de novembre, marché de Noël, début décembre...

Ces moments de convivialité, diverses et variés, se sont égrenés au fil des mois et ont eu du succès : que leurs organisateurs soient vivement remerciés pour la qualité des différents spectacles et manifestations.

Retable de l'église Saint Pierre-aux-liens

Durant le mois de juillet, l'ébéniste en charge de la restauration du cadre en bois a procédé à la désinsectisation de l'ouvrage, puis lui a appliqué une patine pour magnifier l'essence du bois de noyer.

Dans le même temps, la toile a été décrochée, puis transportée dans le Gard à l'atelier de la spécialiste qui va rénover cette illustration de la Nativité, chef d'œuvre du 17^e siècle. Ce travail demande un grand savoir-faire et beaucoup de temps : aussi le retour de l'œuvre ne peut pas être prévu avant plusieurs mois. Il faudra donc attendre encore pour admirer le retable dans sa facture renouvelée.

La fibre optique en Beaume Drobie

Le déploiement de la fibre optique est engagé progressivement sur l'ensemble des 19 communes de la Communauté du Pays de Beaume-Drobie. Ce déploiement est réalisé par « poche » de 2000 foyers environ, dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes.

La fibre est déjà disponible depuis fin 2022 sur la commune de Lablachère et plus récemment sur une première partie de Joyeuse. Elle arrivera d'ici décembre sur un nouveau secteur de la commune. Sur ces deux communes, près de 1300 foyers sont éligibles à la fibre ; 230 foyers ont souscrit une offre auprès d'un des 10 opérateurs disponibles sur le réseau public ADN.

A Ribes et Saint-André-Lachamp ainsi qu'à Vernon, Rosières et sur un dernier secteur de la commune de Joyeuse (partie Nord), les travaux sont en cours. L'ouverture commerciale prévisionnelle des services est fixée au deuxième trimestre 2024 sous réserve d'aléas techniques qu'ADN pourrait rencontrer. Les travaux viennent également d'être lancés fin octobre sur la commune de Chandolas pour laquelle ADN se fixe un objectif de commercialisation à partir du 3^e trimestre 2025.

Sur le reste des communes du territoire intercommunal, les études se poursuivent et vont encore durer plusieurs mois avant qu'ADN puisse démarrer les travaux. Elles concernent 3 poches de déploiement :

- Planzolles, Faugères, Payzac, Saint-Genest-de-Beauzon ;
- Sablières, Dompnac, Saint-Mélany, Beaumont ;
- Et Loubaresse, Valgorge, Laboule, Rocles.

L'ouverture prévisionnelle pour ces communes est prévue d'ici fin 2025.

Des interrogations demeurent à propos de la manière dont les travaux sont conduits et sur la qualité des intervenants.

Assainissement collectif et réseau pluvial du quartier des Salles

Une réunion d'information a eu lieu le vendredi 13 octobre à destination des personnes directement concernées par le projet de réfection de la station d'épuration et de l'extension du réseau d'assainissement.

Les 25 personnes présentes ont pu échanger avec les techniciens du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC), en présence du président de ce syndicat et des représentants de la mairie. De nombreux aspects techniques et réglementaires ont été abordés, ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux. Ceux-ci impacteront forcément la circulation dans le hameau pendant cette période. Les inévitables nuisances devraient être minimisées au maximum par les entreprises en charge de ce chantier comme elles l'ont fait, l'année dernière, pour le chantier d'adduction d'eau potable à Brès.

Cette opération sera réalisée prochainement, mais selon un calendrier qui n'est pas encore complètement calé, en fonction des derniers arbitrages. Elle permettra de mettre fin à la pollution du milieu en séparant d'abord la collecte des eaux pluviales et celles des eaux usées, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, ainsi qu'une épuration efficace des « eaux noires ».

CCAS

Les membres du CCAS ont décidé de reconduire pour l'année qui vient la proposition d'un repas des aînés au printemps ; les personnes de 80 ans et plus qui ne peuvent pas participer au repas se verront proposer un colis pour Noël.

Comme précédemment, également, les jeunes élèves de CM² et 6^e seront abonnés au « Monde des Ados », publication bimensuelle. De plus, un dictionnaire anglais-français sera offert aux élèves de 6^e.

Compostage des biodéchets

A partir du 1^{er} janvier 2024, la loi sur le gaspillage alimentaire entrainera l'interdiction de déposer des restes alimentaires dans les poubelles d'ordures ménagères (bac couvercle vert).

A l'échelle nationale, la part des restes alimentaires (ou bio déchets) dans les poubelles d'ordures ménagères représente 30% du poids de la poubelle. Ces déchets déposés dans les conteneurs à ordures ménagères coûtent cher, puisqu'ils sont facturés 185€ la tonne entrante en décharge. Déposés dans un bac de tri, ces mêmes déchets coûtent 274€ la tonne !

La situation en Ardèche n'est pas meilleure, au contraire !!! En effet, le SICTOBA a réalisé un MODECOM, c'est-à-dire, une autopsie de notre poubelle d'ordures ménagères afin d'en étudier sa composition. En Pays Beaume-Drobie, les deux analyses ont permis de constater qu'entre 32 et 42% de nos déchets étaient composés de restes alimentaires jetés dans les bacs.

En rapportant ce chiffre à la quantité de déchets collectés chaque année en Pays Beaume-Drobie, c'est 950 tonnes de restes alimentaires qui sont ainsi jetés dans les poubelles, pour un coût d'environ 270 000€ (en comptabilisant la collecte et le traitement de ces derniers). En les compostant cela coûte zéro euro !

On peut se procurer un composteur du SICTOBA par l'intermédiaire du secrétariat de mairie (coût : 30€).

Il est également possible de fabriquer soi-même son composteur. Des tutoriels sur internet sont disponibles gratuitement ! Une formation au ci

Alors, un seul mot d'ordre : « compostons, compostons » !!!

Anniversaires à l'Association des Foyers de l'Oiseau Bleu

Le 31 octobre, l'Association a fêté les 45 ans du Centre d'Hébergement « L'Eau Vive » et les 10 ans de l'Atelier d'Insertion « L'Atelière ».

Le matin, une table ronde a réuni, salle de la Blache, de nombreux professionnels et bénévoles autour du thème « Le logement, facteur d'insertion » en présence de la Sous-Préfète de Largentière et animée par le directeur des études à la Fondation Abbé Pierre.

Les participants ont été conviés par la suite à partager un copieux buffet dans les locaux du Centre d'Hébergement, avec les personnes accueillies, adultes et enfants. Jeux, animations diverses, chants et témoignages se sont succédés tout au long de l'après-midi.

La vente des créations de « L'Atelière » a précédé un magnifique défilé de mode organisé avec des vêtements issus de réemploi.

Castagnade et concert ont conclu en beauté cette journée mémorable.

Est à souligner la forte implication de plusieurs habitants de Payzac, aux instances de l'Association en tant que membres de son conseil d'administration et/ou comme intervenants bénévoles auprès des personnes accueillies.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

L'élaboration d'un document, faisant état des risques qui menacent notre territoire et des moyens à mettre en place pour y faire face, est en cours. Ce document fera l'objet, en temps utile, d'une présentation lors d'une réunion publique, pour promouvoir localement « la culture du risque ». La culture du risque, c'est d'abord connaître les risques majeurs de son territoire et cette connaissance doit ensuite être partagée par tous pour que l'ensemble des acteurs soit en capacité de se préparer et d'agir en conséquence.

Aménagement des extérieurs de l'école

L'ensemble des aménagements complémentaires aux locaux scolaires est en voie d'achèvement : salle d'activité, sanitaires extérieurs, préau et cour de récréation vont être utilisables incessamment sous peu.

. La place de l'église qui aura servi de cour d'école pendant presque une année va retrouver sa quiétude. Avec les travaux d'installation de l'école dans l'ancienne cure, c'est donc un chantier qui aura duré une bonne dizaine d'années et qui s'achève, après de nombreux contretemps et péripéties en tous genres.

Dossiers en attente d'études et/ou de financement :

- La réfection de la fontaine des Aliziers
- Le petit équipement sportif face à la mairie

Panneapocket : application mobile d'information et d'alerte

La commune vient de s'équiper de l'application pour smartphone Panneapocket en complément de son site internet et de la liste de diffusion « infosmairie ». Un peu comme les panneaux lumineux d'information en zone urbaine, cette application, recommandée par l'association des maires ruraux de France, permet de communiquer en temps réel avec les citoyens, transmettre une information ou encore promouvoir un événement (municipal, culturel, etc. ...) ou encore un message d'alerte.

Une application 100% anonyme, 0% publicité et 100% gratuite.

Il suffit de télécharger l'application sur téléphone portable ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery.

Toutes les informations PanneauPocket sont aussi disponibles sur ordinateur. Sur une page internet, taper :

<http://app.panneapocket.com> et recherchez le nom de la mairie.

ETAT CIVIL 2023

Naissances

Elouan MZE, le 05.09. L'Eau Vive

Victoire PILLONI, le 09.10. Le Barsac

Décès

M. Jean Mary DESCHANEL, le 10.04. Les Fabres

Mme Olga MAZERIN, née THERME, le 26.04. Chazalet

Mme Juliette PANSIER, née BARDIN, le 04.06. Les Fabres

Mme Agathe DOMERGUE, née ROBERT, le 28.06. Le Barsac

Mme Monique GORLERO, née BASTIEN, le 21.10. Brès

Mme Nancy GOURDON, le 19.10. Les Salles

Il est toujours possible de transmettre son adresse électronique au secrétariat de mairie (mairiepayzac@orange.fr) pour recevoir les "infosmairie". L'adresse du site internet de la commune : payzac07.fr

